

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice 29
De présents 20
De votants 25

Objet :

**Autorisation de
Programme
Crédits de Paiement
(AP/CP)
Construction de la
Médiathèque
Mise à jour**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

10 avril 2025

Et que la convocation avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
Et le 2 avril 2025

Exposé,

Le Conseil Municipal a créé, par délibération du 30 novembre 2022 une autorisation de programme – crédit paiement pour la programmation de la construction de la médiathèque, pour un montant total de 3 750 000 € TTC sur une durée de trois ans (2022, 2023 et 2024).

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_13

- 29**
20 L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
25 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICHAULT – David PELON – Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement. La situation des Autorisations de Programme, ainsi que des Crédits de Paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Au regard de l'avancée du projet et de l'exécution réelle des dépenses, il convient de modifier l'échéancier afin de prendre en compte les crédits réellement exécutés en 2024 et d'augmenter la durée d'une année et permettre la gestion administrative et financière de la fin des marchés.

Le nouvel échéancier proposé est le suivant (en euros)

| 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL |
|------|--------------|--------------|--------------|----------|--------------|
| 0,00 | 240 591,61 € | 1 506 721,21 | 2 000 000,00 | 2 687,18 | 3 750 000,00 |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DEL_20221130_22 en date du 30 novembre 2022 autorisant la création de l'autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement pour la programmation de la nouvelle médiathèque,

VU la délibération DEL_20240306_04 en date du 06 mars 2024 modifiant l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la programmation de la nouvelle médiathèque, par l'augmentation de la durée d'une année la portant à une durée totale de 4 ans et modifiant l'échéancier des crédits de paiements,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

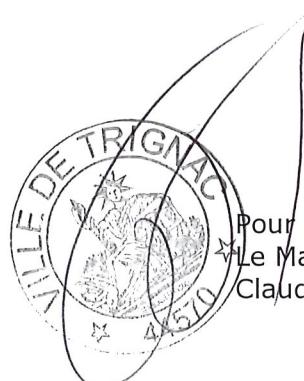
**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- Article 1 :** D'autoriser la modification de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement pour la programmation de la nouvelle médiathèque suivante :
 - Augmentation de la durée d'une année, portant la durée totale à 5 ans
 - Modification de l'échéancier des crédits de paiements comme suit :

| 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | TOTAL |
|------|--------------|--------------|--------------|----------|--------------|
| 0,00 | 240 591,61 € | 1 506 721,21 | 2 000 000,00 | 2 687,18 | 3 750 000,00 |

- Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 22 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 3 |



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 16/04/2025 Préfet le :
Recu en préfecture le 16/04/2025 Préfet le :
Retour en Mairie le : **SLOW**
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_13-DE